

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00618

Numéro SIREN : 839 856 689

Nom ou dénomination : A LA CORNICHE

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2021 sous le numéro de dépôt 3888

A LA CORNICHE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : Route de Platère
17690 ANGOULINS
839 856 689 RCS LA ROCHELLE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 19 MARS 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019
SOUMISE ET ADOPTEE

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 111 750,07 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice 111.750,07 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

Aux autres réserves, soit 61.750,07 euros

Dividendes

A titre de dividende 50.000,00 euros

Total..... 111.750,07 euros 111.750,07 euros

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 100 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les neuf mois de la date de clôture.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

PC

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

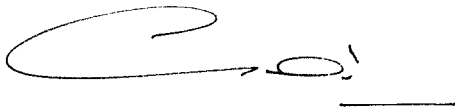
L'Associée unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa de l'article 243 bis du Code général des impôts.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Monsieur Philippe CAZENAVE

Je 21.06.2020

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Cazenave', written over a horizontal line.

A LA CORNICHE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : Route de Platère
17690 ANGOULINS
839 856 689 RCS LA ROCHELLE

TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 19 MARS 2020

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2019 et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 111 750,07 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associée unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 111 750,07 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice 111.750,07 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

Aux autres réserves, soit 61.750,07 euros

Dividendes

A titre de dividende 50.000,00 euros

Total 111.750,07 euros 111.750,07 euros

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 100 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les neuf mois de la date de clôture.

Pe

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Associée unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa de l'article 243 bis du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique prend acte des conventions conclues entre la Société et le président relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, et ci après mentionnées :

- La société C.V. DEVELOPPEMENT est titulaire d'un compte courant d'associé non rémunéré dans la société. Au 30 septembre 2019, le montant de ce compte courant s'élève à la somme de 545.838,33 euros.
- Une mise à disposition de personnel a été facturée par la société C.V. DEVELOPPEMENT pour un montant de 138.117,41 euros.
- Des prestations administratives ont été facturées par la société C.V.DEVELOPPEMENT pour un montant de 111.999 euros
- En date du 1er octobre 2018, la société CV DEVELOPPEMENT a conclu une convention de trésorerie avec la Société et les autres sociétés du Groupe, pour une durée indéterminé et moyennant une rémunération sur la base d'un taux d'intérêt des comptes d'associés déductibles fiscalement.
- Une mise à disposition d'un véhicule a été facturé par la société C.V. DEVELOPPEMENT pour un montant de 20.786,09 euros.
- Convention d'intégration fiscale : Option pour le régime d'intégration fiscale des groupes entre la société CV Développement "Société Mère" et la société.
- Bail commercial entre la Société et la société SCI SURPRISE : La Société a conclu un bail commercial avec la société SCI SURPRISE, pour une durée de neuf années à compter du 20 juillet 2018. Les locaux sont situés à ANGOULINS (17690) – Route de la Platère. Le montant des loyers s'élève au 30 septembre 2019 à 46.558,30 euros.



Le 21.06.2020

A LA CORNICHE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : Route de Platère
17690 ANGOULINS
839 856 689 RCS LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 MARS 2020

Le 19 mars 2020, à 11 heures, au siège social de l'HOTEL LE GALION situé allée de la Guyane 17410 ST MARTIN DE RE,

- La société **C.V. DEVELOPPEMENT**, Société par actions simplifiée, au capital de 2.617.079 euros, ayant son siège social Lieudit « Les Bragauds » 17940 RIVEDOUX PLAGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 483 516 779, représentée par Monsieur Philippe CAZENAVE en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 10 euros chacune, composant le capital social de la Société A LA CORNICHE.

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Philippe CAZENAVE, Président non associé.

Après avoir constaté que Monsieur Louis-Arnaud FOUGERE, représentant la société BLUE AUDIT, est présent.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2019 et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un résultat

Pe

bénéficiaire de 111 750,07 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associée unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 111 750,07 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice 111.750,07 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

Aux autres réserves, soit 61.750,07 euros

Dividendes

A titre de dividende..... 50.000,00 euros

Total..... 111.750,07 euros 111.750,07 euros

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 100 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les neuf mois de la date de clôture.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Associée unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa de l'article 243 bis du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique prend acte des conventions conclues entre la Société et le président relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, et ci après mentionnées :

- La société C.V. DEVELOPPEMENT est titulaire d'un compte courant d'associé non rémunéré dans la société. Au 30 septembre 2019, le montant de ce compte courant s'élève à la somme de 545.838,33 euros.

Pe

- Une mise à disposition de personnel a été facturée par la société C.V. DEVELOPPEMENT pour un montant de 138.117,41 euros.
- Des prestations administratives ont été facturées par la société C.V.DEVELOPPEMENT pour un montant de 111.999 euros
- En date du 1er octobre 2018, la société CV DEVELOPPEMENT a conclu une convention de trésorerie avec la Société et les autres sociétés du Groupe, pour une durée indéterminé et moyennant une rémunération sur la base d'un taux d'intérêt des comptes d'associés déductibles fiscalement.
- Une mise à disposition d'un véhicule a été facturé par la société C.V. DEVELOPPEMENT pour un montant de 20.786,09 euros.
- Convention d'intégration fiscale : Option pour le régime d'intégration fiscale des groupes entre la société CV Développement "Société Mère" et la société.
- Bail commercial entre la Société et la société SCI SURPRISE : La Société a conclu un bail commercial avec la société SCI SURPRISE, pour une durée de neuf années à compter du 20 juillet 2018. Les locaux sont situés à ANGOULINS (17690) – Route de la Platère. Le montant des loyers s'élève au 30 septembre 2019 à 46.558,30 euros.

CLOTURE

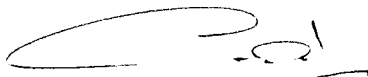
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et le Président, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

L'Associée unique

La société C.V. DEVELOPPEMENT

Représentée par Monsieur Philippe CAZENAVE

Le 21.04.2020



A LA CORNICHE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : Route de Platère
17690 ANGOULINS
839 856 689 RCS LA ROCHELLE

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

**ETABLI AUX FINS DE DECISION D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
PAR L'ASSOCIEE UNIQUE**

Monsieur Philippe CAZENAVE, Président non associé, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019, par l'Associé unique :

- La société C.V. DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée, au capital de 2.617.079 euros, ayant son siège social Lieudit « Les Bragauds » 17940 RIVEDOUX PLAGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 483 516 779, représentée par Monsieur Philippe CAZENAVE en sa qualité de Président,

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

- I.** Nous vous rappelons que la société constituée le 18 mai 2018 et son premier exercice clos au 30 septembre 2018 avait eu une durée de 4 mois.

De ce fait, il s'agit du premier exercice social effectué avec l'activité de campings, la saison locative ayant débuté le 14 juillet 2019.

- II.** Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1.391.235 euros.

Compte tenu des produits d'exploitation s'élevant à 1.547.350 euros et des charges d'exploitation s'élevant à 1.398.214 euros, le résultat d'exploitation ressort à 149.133 euros.

Son résultat financier est de -8.837 euros, du résultat exceptionnel de 13.321 euros, le résultat de l'exercice est un bénéfice de 111.075 euros, après dotation aux amortissements pour 94.585 euros, constitution de provisions diverses pour 1.878.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Néant

Pe

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité 2020, suite aux importants travaux s'annonce prometteuse.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-14 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

1. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

		Article D.441 – I.1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 – I.2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	80						228					
Montant total des factures concernées h.t.	27546 6.28	23348 .11	22105 .81	10133 .28	14918 .74	70505 .94	16187. 90	53528 .75	32103 .19	152. 48	36529 .46	12231 3.88
Pourcentage du montant total h.t. de l'exercice	26.94%	2.28%	2.16%	0.99%	1.46%	6.90%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							1.16%	3.85%	2.31%	0.01 %	2.63%	8.79%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des	0						0					

Pe

factures exclues		
Montant total des factures exclues	0	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	o Délais contractuels : Date de paiement mentionnée sur les factures	o Délais contractuels : date de paiement à réception de facture

2. Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

	Article D.441 – II. : factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441 – II. : factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre cumulé de factures concernées													
Montant cumulé des factures concernées h.t.													
Pourcentage du montant total h.t. des factures reçues dans l'année													
Pourcentage du montant h.t. des factures émises dans l'année													

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		
Nombre des factures exclues		
Montant total des factures exclues		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)

PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL – AJUSTEMENTS REALISES DANS LE CADRE DES MESURES DE PROTECTION DES PORTEURS

Néant

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 391 235 euros contre 432 877 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 547 350 euros contre 452 017 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 398 217 euros contre 386 868 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 149 133 euros contre 65 149 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 201 634 euros contre 58 246 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 50 979 euros contre 19 981 euros au titre de l'exercice précédent.

R

L'effectif salarié moyen s'élève à 9 contre 2 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 17 004 euros.

S'agissant de l'utilisation du CICE, nous vous renvoyons à la lecture des annexes au bilan, pour de plus amples renseignements.

Compte tenu d'un résultat financier de -8 837 euros contre -2 147 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 140 296 euros contre 63 002 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 13 321 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 42 542 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de 111 750,07 euros contre 48 029 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 582 894 euros contre 1 068 672 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 141,69 %.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 111 750,07 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	111 750,07 euros
------------------------------	------------------

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

Aux autres réserves, soit	61.750,07 euros
---------------------------------	-----------------

Dividendes

A titre de dividende.....	50.000,00 euros
---------------------------	-----------------

Total.....	111 750,07 euros	111 750,07 euros
-------------------	-------------------------	-------------------------

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 100 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les neuf mois de la date de clôture.

Pc

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la société, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son président et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

- La société C.V. DEVELOPPEMENT est titulaire d'un compte courant d'associé non rémunéré dans la société. Au 30 septembre 2019, le montant de ce compte courant s'élève à la somme de 545.838,33 euros.
- Une mise à disposition de personnel a été facturée par la société C.V. DEVELOPPEMENT pour un montant de 138.117,41 euros.
- Des prestations administratives ont été facturées par la société C.V.DEVELOPPEMENT pour un montant de 111.999 euros
- En date du 1er octobre 2018, la société CV DEVELOPPEMENT a conclu une convention de trésorerie avec la Société et les autres sociétés du Groupe, pour une durée indéterminé et moyennant une rémunération sur la base d'un taux d'intérêt des comptes d'associés déductibles fiscalement.
- Une mise à disposition d'un véhicule a été facturé par la société C.V. DEVELOPPEMENT pour un montant de 20.786,09 euros.
- Convention d'intégration fiscale : Option pour le régime d'intégration fiscale des groupes entre la société CV Développement "Société Mère" et la société.

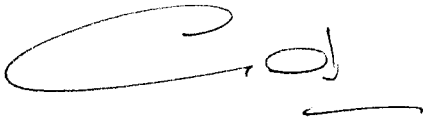
Qc

- Bail commercial entre la Société et la société SCI SURPRISE : La Société a conclu un bail commercial avec la société SCI SURPRISE, pour une durée de neuf années à compter du 20 juillet 2018. Les locaux sont situés à ANGOULINS (17690) – Route de la Platère. Le montant des loyers s'élève au 30 septembre 2019 à 46.558,30 euros.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

Monsieur Philippe CAZENAVE



Le 29.06.2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A LA CORNICHE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise ROUTE DE LA PLATERE		17690 ANGOULINS				
Durée de l'exercice précédent* 5						
Numéro SIRET* 8 3 9 8 5 6 6 8 9 0 0 0 1 4		Néant *				
		Exercice N clos le, 30092019				
		N-1 30092018				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB	AC			
		Frais de développement* CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 544	4 756	4 894
		Fonds commercial (1) AH	AI	405 270	405 270	405 270
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	2 440	202 222	
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	3 248	36 395	8 237
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	99 432	1 245 096	325 631
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI			
TOTAL (II) BJ		BK	107 665	1 893 739	744 033	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM		706	
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	1 464	97	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		10 081	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 878	153 931	17 413
		Autres créances (3) BZ	CA	209 750	110 796	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
	Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	193 975	134 806	
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	130 035	50 741	
TOTAL (III) CJ		CK	1 878	689 156	324 639	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	109 542	2 582 894	1 068 672	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise A LA CORNICHE				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ	DG	47 529	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	111 075	48 029
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées*			DK		
	TOTAL (I)			DL	164 105	53 029
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	902 533	430 315
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	DV	783 185	290 189
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		4 361
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	496 907	210 587
	Dettes fiscales et sociales			DY	100 490	77 326
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	115 747	
	Autres dettes			EA	18 976	2 863
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	953	
TOTAL (IV)			EC	2 418 790	1 015 642	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 582 894	1 068 672	
RENOUVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
		Ecart de réévaluation libre			1D	
		Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 612 653
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A LA CORNICHE

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	117 732	FB		FC	117 732	59 329
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	1 273 503	FH		FI	1 273 503	373 547
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 391 235	FK		FL	1 391 235	432 877
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	111 559	17 588
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	43 906	779
	Autres produits (1) (11)					FQ	650	773
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 547 350	452 017
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	14 486	4 550
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 368)	(97)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	706	(706)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 007 996	290 292
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	24 991	484
	Salaires et traitements*					FY	201 634	58 246
	Charges sociales (10)					FZ	50 979	19 981
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	94 585	13 079
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	1 878	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	2 331	1 037
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 398 217	386 868
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	149 133	65 149
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 837	2 147
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	8 837	2 147
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(8 837)	(2 147)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	140 296	63 002	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		A LA CORNICHE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	13 379	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	13 379	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	57	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	57	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	13 321		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	42 542	14 973	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 560 729	452 017	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 449 654	403 987	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	111 075	48 029	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	231 603	13 013
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges		A1	43 906	779
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
		obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Rglt compte clients			57		
Rglt compte clients				409	
ANP - HEKIPIA - AVOIR/RADIATEURS				12 603	
Etat - Taxes Séjour solde300918				367	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise										A LA CORNICHE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
										2				3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	410 620	KE		KF	1 950							
	Terrains								KG		KH		KI	204 662							
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9				KJ		KK		KL									
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1				KM		KN		KO									
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2				KP		KQ		KR									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3				KS	8 480	KT		KU	31 163								
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	315 568	KW		KX	1 006 516								
		Matériel de transport *						KY	7 600	KZ		LA									
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	14 844	LC		LD									
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG									
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ								
	Avances et acomptes								LK		LL		LM								
	TOTAL III						LN		346 492	LO		LP	1 242 341								
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T								
Autres participations						8U			8V		8W										
Autres titres immobilisés						1P			1R		1S										
Prêts et autres immobilisations financières						1T			1U		1V										
TOTAL IV						LQ			LR		LS										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		757 112	ØH		ØJ	1 244 291									
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
						1				2				3							
														4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	412 570	IX								
	Terrains						IP		LX		LY	204 662	UZ								
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC										
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF										
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	39 643	ML								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	1 322 085	MO										
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	7 600	MR										
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	14 844	MU										
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX										
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB								
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF								
	TOTAL III				IY			NG		NH	1 588 833	NI									
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU		M7		ØW								
Autres participations				IØ			ØX		ØY		ØZ										
Autres titres immobilisés				II			2B		2C		2D										
Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E		2F		2G										
TOTAL IV				I3			NJ		NK		2H										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK		ØL	2 001 403	ØM										

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 30092019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A LA CORNICHE

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant le montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A LA CORNICHE						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	456	PF	2 088	PG		PH	2 544		
Terrains		PI		PJ	2 440	PK		PL	2 440		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	243	QA	3 005	QB		QC	3 248		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	11 129	QE	82 737	QF		QG	93 866		
	Matériel de transport	QH	422	QI	1 520	QJ		QK	1 942		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	830	QM	2 794	QN		QO	3 624		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	12 624	QV	92 497	QW		QX	105 120		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	13 079	ØP	94 585	ØQ		ØR	107 665		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incor- porelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. de bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM					
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)				
Total général non ventilé (NW - NY)		NZ									
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		A LA CORNICHE		Néant ☐ *		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles	6E	6F	6G	6H	
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	1 878	6V	1 878
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	1 878	UA	1 878
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	1 878	UC	1 878
	dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 878	UF	
	- financières	UG		UH		
- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5c du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

Désignation de l'entreprise : A LA CORNICHE										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT			UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	2 081		2 081					
	Autres créances clients				UX	153 728		153 728					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	140 116		140 116					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	500		500					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	69 134		69 134					
	Charges constatées d'avance				VS	130 035		130 035					
TOTAUX				VT	495 594		VU	495 594		VV			
RENOIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	566		566							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	901 967		95 830		558 481		247 656			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	990		990								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	496 907		496 907								
Personnel et comptes rattachés		8C	26 780		26 780								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 787		23 787								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	14 973		14 973							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 772		2 772							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	32 178		32 178							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	115 747		115 747								
Groupe et associés (2)		VI	782 195		782 195								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 976		18 976								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L	953		953								
TOTAUX		VY	2 418 790		VZ	1 612 653		558 481		247 656			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	500 000		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	28 033		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2019, dont le total est de 2.582.894,25 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 1.560.729,13 Euros et dégageant un bénéfice de 111.075,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stock et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Autres Informations:

Crédit Impôt Compétitivité Emploi:

Le CICE est comptabilisé dans les présents comptes en diminution des charges de personnel. Il représente à la clôture de l'exercice 4973 €

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	410 620,00	1 950,00			412 570,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	410 620,00	1 950,00			412 570,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		204 661,99			204 661,99
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 479,96	31 162,73			39 642,69
Installations générales	315 568,13	1 006 516,37			1 322 084,50
Matériel de transport	7 600,00				7 600,00
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 844,13				14 844,13
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	346 492,22	1 242 341,09			1 588 833,31
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	757 112,22	1 244 291,09			2 001 403,31

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	455,74	2 088,47		2 544,21
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	455,74	2 088,47		2 544,21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		2 440,08		2 440,08
Installations techniques	242,77	3 005,31		3 248,08
Installations générales	11 128,77	82 737,04		93 865,81
Matériel de transport	422,23	1 520,00		1 942,23
Matériel de bureau, informatique et mobilier	829,86	2 794,30		3 624,16
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 623,63	92 496,73		105 120,36
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	13 079,37	94 585,20		107 664,57

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	sur 3 ans
Terrains :	Consommation temps	de 15 à 20 ans
Installations techniques :	Consommation temps	de 5 à 10 ans
Installations générales :	Consommation temps	de 5 à 25 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	sur 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 4 à 8 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients		1 877,82		1 877,82
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION		1 877,82		1 877,82
TOTAL DES PROVISIONS		1 877,82		1 877,82
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		1 877,82		

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	2 080,50	2 080,50		
Autres créances clients	153 728,01	153 728,01		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	140 115,76	140 115,76		
Groupe et associés	500,00	500,00		
Débiteurs divers	69 134,24	69 134,24		
Charges constatées d'avance	130 035,45	130 035,45		
TOTAL DES CRÉANCES	495 593,96	495 593,96		
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à 1 an max (1)	566,00	566,00		
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	901 966,66	95 829,69	558 480,65	247 656,32
Emprunts et dettes financières divers (1)	990,00	990,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	496 906,95	496 906,95		
Personnel et comptes rattachés	26 779,73	26 779,73		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	23 787,29	23 787,29		
Etat - Impôts sur les bénéfices	14 973,00	14 973,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 772,06	2 772,06		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	32 177,96	32 177,96		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	115 747,00	115 747,00		
Groupe et associés	782 195,05	782 195,05		
Autres dettes	18 975,54	18 975,54		
Produits constatés d'avance	952,50	952,50		
TOTAL DES DETTES	2 418 789,74	1 612 652,77	558 480,65	247 656,32
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000,00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 033,34			

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	18 951,27
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	18 951,27

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	566,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 402,38
Dettes fiscales et sociales	32 376,98
Autres dettes	2 207,00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	64 552,36

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	130 035,45
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	130 035,45
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	952,50
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	952,50

ANNEXE

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	10,00	500		

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
CAPITAUX PROPRES				
Capital	5 000,00			5 000,00
Réserves		48 029,44		48 029,44
Résultat de l'exercice	48 029,44	111 075,07	48 029,44	111 075,07
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	53 029,44	159 104,51	48 029,44	164 104,51

■ CRÉDIT BAIL

	Redevances restant à payer				Valeur d'origine
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL	
Crédit bail mobilier					
Inst. techn. mat. et outillage	573 283,04	2 244 073,61	530 751,68	3 348 108,33	3 572 999,76
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	573 283,04	2 244 073,61	530 751,68	3 348 108,33	3 572 999,76
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	573 283,04	2 244 073,61	530 751,68	3 348 108,33	3 572 999,76

ANNEXE

■ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements réciproques

	Montant
Crédit bail	3 383 838,33
Intérêts restant à courir sur emprunts	53 690,59
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	3 437 528,92



Blue Audit
Commissaire aux Comptes

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Audit Légal & Certification
Commissariat aux Apports
Commissariat à la Transformation
Commissariat à la Fusion

A LA CORNICHE

Route de la Platère
17690 Angoulins

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice 30 septembre 2019

C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S

Quai Georges Simenon - 17000 La Rochelle - Membre de la Compagnie de la Région de POITIERS
Téléphone : 05 46 300 333 - Email : contact@blue-audit.com

A LA CORNICHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice 2019

A L'associé,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A LA CORNICHE** relatifs à l'exercice clos **30 septembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **A LA CORNICHE** à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{ER} octobre 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

III - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

V - Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ③ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ③ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ③ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ③ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ③ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Rochelle, le 9 mars 2019

Sarl Blue Audit
Arnaud Fougere
Commissaire aux Comptes



ANNEXE :

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/09/2019	Net au 30/09/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	7 300,00	2 544,21	4 755,79	4 894,26
Fonds commercial	405 270,00		405 270,00	405 270,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	204 661,99	2 440,08	202 221,91	
Matériel et outillage industriel	39 642,69	3 248,08	36 394,61	8 237,19
Autres immobilisations corporelles	1 344 528,63	99 432,20	1 245 096,43	325 631,40
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 001 403,31	107 664,57	1 893 738,74	744 032,85
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières, aut. approvisionnements				705,55
Marchandises	1 464,49		1 464,49	96,55
Avances et acomptes versés				10 080,70
Créances				
Clients et comptes rattachés	155 808,51	1 877,82	153 930,69	17 412,70
Créances diverses	209 750,00		209 750,00	110 796,08
Disponibilités	193 974,88		193 974,88	134 806,45
Charges constatées d'avance	130 035,45		130 035,45	50 740,77
TOTAL ACTIF CIRCULANT	691 033,33	1 877,82	689 155,51	324 638,80
TOTAL ACTIF	2 692 436,64	109 542,39	2 582 894,25	1 068 671,65

BILAN PASSIF

	Net au 30/09/2019	Net au 30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	5 000,00	5 000,00
Réserve légale	500,00	
Autres réserves	47 529,44	
<i>Résultat de l'exercice</i>	111 075,07	48 029,44
TOTAL CAPITAUX PROPRES	164 104,51	53 029,44
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	902 532,66	430 315,00
Emprunts et dettes financières divers	783 185,05	290 189,08
Avances et acomptes reçus / commandes		4 361,18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	496 906,95	210 587,49
Dettes fiscales et sociales	100 490,04	77 326,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	115 747,00	
Autres dettes	18 975,54	2 862,97
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	952,50	
TOTAL DETTES (1)	2 418 789,74	1 015 642,21

TOTAL PASSIF	2 582 894,25	1 068 671,65
(1) Dont dettes à plus d'un an	806 136,97	397 207,13
(1) Dont dettes à moins d'un an	1 612 652,77	614 073,90

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/10/2018 au 30/09/2019 (12 mois)	Du 23/05/2018 au 30/09/2018 (5 mois)	Variation	
			Montant	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	117 731,52	59 329,34	58 402,18	98,44
Production vendue : services	1 273 503,04	373 547,26	899 955,78	240,92
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 391 234,56	432 876,60	958 357,96	221,39
Autres produits d'exploitation				
Production immobilisée	111 559,49	17 588,38	93 971,11	
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	43 906,29	778,50	43 127,79	
Autres produits	650,08	773,44	-123,36	-15,95
Total des produits d'exploitation	1 547 350,42	452 016,92	1 095 333,50	242,32
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	14 486,17	4 550,12	9 936,05	218,37
Variation de stock de marchandises	-1 367,94	-96,55	-1 271,39	
Variation de stock de mat. prem. et autr. approv.	705,55	-705,55	1 411,10	200,00
Autres achats et charges externes	1 007 996,04	290 292,31	717 703,73	247,23
Impôts, taxes et versements assimilés	24 991,04	484,42	24 506,62	
Salaires et traitements	201 634,23	58 246,06	143 388,17	246,18
Charges sociales	50 978,66	19 980,84	30 997,82	155,14
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	94 585,20	13 079,37	81 505,83	
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 877,82		1 877,82	
Autres charges	2 330,57	1 036,92	1 293,65	124,76
Total des charges d'exploitation	1 398 217,34	386 867,94	1 011 349,40	261,42
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	149 133,08	65 148,98	83 984,10	128,91
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	8 837,29	2 146,54	6 690,75	311,70
Total des charges financières	8 837,29	2 146,54	6 690,75	311,70
RÉSULTAT FINANCIER	-8 837,29	-2 146,54	-6 690,75	-311,70
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	140 295,79	63 002,44	77 293,35	122,68

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/10/2018 au 30/09/2019 (12 mois)	Du 23/05/2018 au 30/09/2018 (5 mois)	Variation	
			Montant	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	140 295,79	63 002,44	77 293,35	122,68
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations de gestion	13 378,71		13 378,71	
Total des produits exceptionnels	13 378,71		13 378,71	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestio	57,43		57,43	
Total des charges exceptionnelles	57,43		57,43	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13 321,28		13 321,28	
Impôts sur les bénéfices	42 542,00	14 973,00	27 569,00	184,12
TOTAL DES PRODUITS	1 560 729,13	452 016,92	1 108 712,21	245,28
TOTAL DES CHARGES	1 449 654,06	403 987,48	1 045 666,58	258,84
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	111 075,07	48 029,44	63 045,63	131,26

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2019, dont le total est de 2.582.894,25 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 1.560.729,13 Euros et dégageant un bénéfice de 111.075,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stock et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Autres Informations:

Crédit Impôt Compétitivité Emploi:

Le CICE est comptabilisé dans les présents comptes en diminution des charges de personnel. Il représente à la clôture de l'exercice 4973 €

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	410 620,00	1 950,00			412 570,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	410 620,00	1 950,00			412 570,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		204 661,99			204 661,99
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 479,96	31 162,73			39 642,69
Installations générales	315 568,13	1 006 516,37			1 322 084,50
Matériel de transport	7 600,00				7 600,00
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 844,13				14 844,13
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	346 492,22	1 242 341,09			1 588 833,31
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	757 112,22	1 244 291,09			2 001 403,31

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	455,74	2 088,47		2 544,21
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	455,74	2 088,47		2 544,21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		2 440,08		2 440,08
Installations techniques	242,77	3 005,31		3 248,08
Installations générales	11 128,77	82 737,04		93 865,81
Matériel de transport	422,23	1 520,00		1 942,23
Matériel de bureau, informatique et mobilier	829,86	2 794,30		3 624,16
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 623,63	92 496,73		105 120,36
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	13 079,37	94 585,20		107 664,57

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	sur 3 ans
Terrains :	Consommation temps	de 15 à 20 ans
Installations techniques :	Consommation temps	de 5 à 10 ans
Installations générales :	Consommation temps	de 5 à 25 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	sur 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 4 à 8 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients		1 877,82		1 877,82
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION		1 877,82		1 877,82
TOTAL DES PROVISIONS		1 877,82		1 877,82
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		1 877,82		

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	2 080,50	2 080,50		
Autres créances clients	153 728,01	153 728,01		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	140 115,76	140 115,76		
Groupe et associés	500,00	500,00		
Débiteurs divers	69 134,24	69 134,24		
Charges constatées d'avance	130 035,45	130 035,45		
TOTAL DES CRÉANCES	495 593,96	495 593,96		
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à 1 an max (1)	566,00	566,00		
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	901 966,66	95 829,69	558 480,65	247 656,32
Emprunts et dettes financières divers (1)	990,00	990,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	496 906,95	496 906,95		
Personnel et comptes rattachés	26 779,73	26 779,73		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	23 787,29	23 787,29		
Etat - Impôts sur les bénéfices	14 973,00	14 973,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 772,06	2 772,06		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	32 177,96	32 177,96		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	115 747,00	115 747,00		
Groupe et associés	782 195,05	782 195,05		
Autres dettes	18 975,54	18 975,54		
Produits constatés d'avance	952,50	952,50		
TOTAL DES DETTES	2 418 789,74	1 612 652,77	558 480,65	247 656,32
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000,00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 033,34			

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	18 951,27
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	18 951,27

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	566,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 402,38
Dettes fiscales et sociales	32 376,98
Autres dettes	2 207,00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	64 552,36

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	130 035,45
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	130 035,45
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	952,50
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	952,50

ANNEXE

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	10,00	500		

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
CAPITAUX PROPRES				
Capital	5 000,00			5 000,00
Réserves		48 029,44		48 029,44
Résultat de l'exercice	48 029,44	111 075,07	48 029,44	111 075,07
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	53 029,44	159 104,51	48 029,44	164 104,51

■ CRÉDIT BAIL

	Redevances restant à payer				Valeur d'origine
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL	
Crédit bail mobilier					
Inst. techn. mat. et outillage	573 283,04	2 244 073,61	530 751,68	3 348 108,33	3 572 999,76
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	573 283,04	2 244 073,61	530 751,68	3 348 108,33	3 572 999,76
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	573 283,04	2 244 073,61	530 751,68	3 348 108,33	3 572 999,76

ANNEXE

■ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements réciproques

	Montant
Crédit bail	3 383 838,33
Intérêts restant à courir sur emprunts	53 690,59
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	3 437 528,92



Blue Audit
Commissaire aux Comptes

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Audit Légal & Certification
Commissariat aux Apports
Commissariat à la Transformation
Commissariat à la Fusion

A LA CORNICHE

**Route de la Platère
17690 ANGOULINS**

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions règlementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2019

C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S

Quai Georges Simenon, 2 Promenoir du Drakkar - 17000 La Rochelle - Membre de la Compagnie de la Région de POITIERS
Téléphone : 05 46 300 333- Email : contact@blue-audit.com

A LA CORNICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2019

A l'associé,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

Société C.V. DEVELOPPEMENT

- La société C.V. DEVELOPPEMENT est titulaire d'un compte courant d'associé non rémunéré dans la société. Au 30 septembre 2019, le montant de ce compte courant s'élève à la somme de 545.838,33 euros.
- Une mise à disposition de personnel a été facturée par la société C.V. DEVELOPPEMENT pour un montant de 138.117,41 euros.
- Des prestations administratives ont été facturées par la société C.V.DEVELOPPEMENT pour un montant de 111.999 euros
- En date du 1er octobre 2018, la société CV DEVELOPPEMENT a conclu une convention de trésorerie avec la Société et les autres sociétés du Groupe, pour une durée indéterminée et moyennant une rémunération sur la base d'un taux d'intérêt des comptes d'associés déductibles fiscalement.

- Une mise à disposition d'un véhicule a été facturée par la société C.V. DEVELOPPEMENT pour un montant de 20.786,09 euros.
- Convention d'intégration fiscale : Option pour le régime d'intégration fiscale des groupes entre la société CV Développement "Société Mère" et la société.

SCI SURPRISE :

- La Société a conclu un bail commercial avec la société SCI SURPRISE, pour une durée de neuf années à compter du 20 juillet 2018. Les locaux sont situés à ANGOULINS (17690) - Route de la Platère. Le montant des loyers s'élève au 30 septembre 2019 à 46.558,30 euros.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autres conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

La Rochelle, le 9 mars 2020



Sarl Blue Audit
Arnaud Fougère
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Poitiers